

CANADAGAP[®]

Audits à l'improviste CanadaGAP pour les options de certifications A1 + A2 + E + F (non reconnues par GFSI)

Le programme CanadaGAP comprend des audits à l'improviste. Les audits à l'improviste visent à répondre aux signaux du marché ainsi qu'à parfaire la rigueur de la certification CanadaGAP et à s'assurer que les entreprises maintiennent leur programme de salubrité en continu.

Qu'est-ce qu'un audit à l'improviste?

Un audit à l'improviste est un audit qui n'est pas programmé d'avance avec l'entreprise. Les détails concernant les audits à l'improviste varient en fonction de l'option de certification.

Combien y aura-t-il d'audits par année?

Un. L'audit à l'improviste se déroulera **au lieu** d'un audit programmé.

Comment fonctionnent les audits à l'improviste?

Au début de l'année, l'OC contacte les clients qui ont été choisis pour un audit à l'improviste pour les informer qu'ils ont été sélectionnés et pour recueillir des informations sur ce qui doit être vu.

L'organisme de certification fournit un préavis de **2 à 5 jours ouvrables** avant l'audit à l'improviste.

Qui fera l'objet d'un audit à l'improviste?

Pour les options A1, A2, E et F : L'organisme de certification sélectionnera 10 % de ses clients chaque année pour se soumettre à un audit à l'improviste; donc, au fil du temps, toutes les entreprises auront un audit à l'improviste. Les entreprises choisies par l'organisme de certification doivent être différentes chaque année jusqu'à ce que toutes aient subi un audit à l'improviste.

Quand aura lieu l'audit à l'improviste?

L'audit à l'improviste aura lieu lorsque les activités pertinentes à la portée de la certification de l'entreprise sont en cours.

Quel sera le coût de l'audit à l'improviste?

Le participant au programme paie pour **un** audit (à l'improviste) cette année-là, car l'audit à l'improviste remplace un audit régulièrement programmé.



Audits à l'improviste CanadaGAP pour les options de certifications A1 + A2 + E + F (non reconnues par GFSI)

Est-ce que le fait d'avoir un audit à l'improviste pour une entreprise inscrite à l'option A1/A2 affecte son cycle d'audit ou sa sélection d'un audit au hasard?

Si une entreprise est inscrite à l'option A1 ou A2 (cycle d'audit de 4 ans), il n'y a aucun changement dans le fonctionnement du cycle d'audit ou des audits au hasard. L'entreprise sera informée d'avance si elle est sélectionnée au hasard pour un audit. Toutefois il se peut que l'entreprise ne connaisse pas la date exacte de l'audit au hasard (c.-à.-d. pourrait être à l'improviste).

CanadaGAP® est un programme qui a été élaboré au Canada en vue de promouvoir les bonnes pratiques agricoles (BPA ou « GAPs ») parmi les fournisseurs de fruits et de légumes.